



## **Déclaration des représentants des personnels au Conseil d'Administration de l'Inserm du 7 décembre 2023**

Le budget initial 2024 n'est absolument pas à la hauteur des ambitions affichées par le gouvernement en matière de recherche d'excellence, ni des promesses de la LPR mises en place avant l'inflation.

La subvention d'État progresse seulement de 1,7%. Cela ne représente que le quart de l'inflation (aout 2023 : 4,8%). Même si l'on tient compte des prévisions plus favorables pour 2024 c'est seulement la moitié de l'inflation prévue à +2,6 % et cela ne tient pas compte des surcoûts de l'énergie. Même si les ressources propres sont en augmentation, elles ne concernent qu'une partie du fonctionnement de l'Inserm et n'ont pas vocation à se substituer à la subvention d'Etat.

Ce budget ne prévoit en outre aucune création d'emploi de fonctionnaires, alors que l'emploi baisse globalement depuis plusieurs années surtout pour les IT (moins 139 ETP depuis 2016, RSU 2022) et aucune création de poste chercheurs. Lors des précédents CA, il avait été assuré que les chaires juniors ne viendraient pas se substituer aux postes statutaires. La pérennité de l'excellence de notre Institut dépend d'une masse critique de personnel technique, de personnel de soutien à la recherche, et de chercheuses et chercheurs pour ne pas devenir à terme uniquement une agence de programme.

Les promotions sont, elles aussi, en diminution, avec 6 promotions IT non réalisées en 2023 alors même que de nombreux agents sont en attente, bloqués au dernier échelon depuis plus de 5 ans.

Nous soulignons que le changement de notre logiciel de gestion Safir pour passer à SIFAC EPST+, dans un but de simplification, va également engendrer de fortes dépenses supplémentaires (1,8M€ pour la mise en service, formation des agents ...).

Le plus grave dans ce budget 2024 est le prélèvement des ressources dans le fonds de roulement de l'Inserm pour parer à ce nième budget d'austérité : c'est inacceptable.

Une grande partie de ce budget n'est pas mobilisable. Il sert à abonder la trésorerie du fait des décalages importants entre les encaissements et les décaissements sur contrats de recherche. Ce fonds est également constitué de l'avance de trésorerie faite par l'État pour permettre la signature du bail pluriannuel pour le site préfigurateur de l'Inserm dans le cadre de Paris Santé et afin de payer le loyer de ce site. Il permet également de respecter la réglementation concernant les salariés.

En aucun cas ce fonds de roulement ne doit servir à palier un manque de trésorerie de l'État dans le cadre des nouvelles mesures salariales émises par le gouvernement au profit de ses agents.

Comme en 2022, la nouvelle augmentation du point d'indice, décidée en juillet 2023 n'a pas été prise en charge par l'état. Il est inacceptable qu'une fois de plus l'Inserm en fasse les frais pour 2024 où seul 50% des mesures salariales sont compensées.

Ce prélèvement dans le fonds de roulement de l'Inserm doit cesser sous peine de mettre le fonctionnement de l'Inserm en péril, à un moment où l'attente vis-à-vis de notre institut est immense. Ces méthodes qui se répètent, ne font qu'anémier les organismes de recherche que l'on accusera ensuite de mauvaise gestion.

C'est au gouvernement d'attribuer un budget suffisant qui permette à l'organisme de rémunérer correctement son personnel au niveau de ses compétences, et de réaliser des recherches de haut niveau permettant à la France de faire valoir de nouveau son excellence dans le monde.

C'est pour toutes ces raisons que nous votons contre ce budget.